

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 6 FEV. 2024

**OBJET :**

Dénomination de voies et espaces communaux

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2024.01.05

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Nathalie SORIA (pouvoir à S. AMBLARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Alain COURTHIAL (pouvoir à F. DAMBRINE), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à F. PLANET)

**ABSENTS :** Nicolas COLOMB

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, rappelle qu'un travail est actuellement en cours, en vue de la mise aux normes de la dénomination et numérotation des voies et immeubles. Cette démarche vise notamment à assurer la rapidité d'intervention des services d'urgence, l'efficacité de l'acheminement du courrier et des colis, l'optimisation des services de collecte des déchets, des services à la personne, de déploiements des réseaux (Eau, télécoms, fibre...), et la navigation.

Il convient aujourd'hui de dénommer plusieurs voies, soit dans un but de clarification dans l'identification de la voie ou de l'espace concerné, soit dans un but de numérotation des locaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :**

**DÉCIDE :**

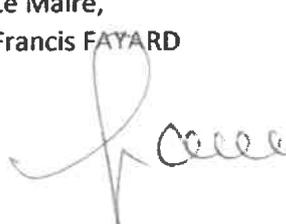
- **DE NOMMER** officiellement les voies ou espaces ci-dessous ainsi qu'ils figurent sur les plans annexés à la présente délibération :

Nouvelle dénomination	N° Voie Communale ou Chemin Rural ou référence cadastrale
Chemin de Baraquette	YM 95p – YI 63p Chemin reliant Chemin du Lac à Chemin du Petit Rhône (domaine CNR)
Passage des hirondelles	BE 724 – 722 – 725p Chemin piétonnier reliant Avenue Albert Mazade à Rue du Perrier
Passage de la voûte	Rue 31 au tableau de classement des voies communales reliant Rue Madier de Montjau à Rue Chenaille
Passage Lucie Aubrac	BM 658p – 626 – 591 – 586 – 683 Voie douce Domaine des Agapanthes reliant Rue des Renoncées à Avenue de Provence

- **D'INSCRIRE** la dépense relative à la mise en place de plaques indicatives au budget communal ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération et les plans annexés à Monsieur le Préfet, à la Direction Départementale des Territoires de Valence, au Centre des Impôts Fonciers (service du cadastre), à La Poste et de manière générale à tous les services de police, de gendarmerie et de secours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Francis FAYARD



Le secrétaire de séance,  
José MUNOZ ALVAREZ



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

- 6 FEV. 2024